



L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

| | |
|--|------------|
| Date de Convocation | 06/06/2025 |
| Date d’Affichage | 06/06/2025 |
| Nombre de Conseillers en exercice | 13 |
| Présents | 9 |
| Votants | 12 |

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mr Nicolas MARTINAIS (arrivé à 20h30).

Absents excusés :

Mr Michel LÉBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absents :

Mme Sylvie COUPE.

N°095-2025

Validation du devis pour acquisition de la borne numérique à la Mairie

Monsieur le Maire, présente la consultation mise en œuvre auprès des entreprises A2display, Mvue, Ace collectivité, Lumiplan, pour l'acquisition ou la location d'une borne numérique, d'un écran de 43 pouces à la Mairie.

Voici les propositions des consultations réalisées auprès des entreprises :

| Entreprise | Prix Achat + récurrent (sur 5 ans) | Prix Location (sur 5 ans) + récurrent (sur 5 ans) |
|------------------|---------------------------------------|--|
| A2 display | 13 632,00 € | 19 439,40 € |
| Mvue | 14 200,00 € | 15 540,00 € |
| Ace Collectivité | 12 985,00 € | 12 195,00 € |
| Lumiplan | 9 240,00 € | 13 555,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de l'entreprise LUMIPLAN pour l'acquisition de la borne numérique à la Mairie et d'imputer en investissement à l'opération 54 « Mairie » l'article : 2183 Matériel Informatique 7 740.00 € HT pour l'acquisition de la Borne et 300,00 € HT par an pour la licence – Budget voté pour cette opération : 11 842.00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

